

## Délivrance de préservatifs sans prescription

### Définition

Depuis le 1er janvier 2023, certains préservatifs sont inscrits sur la Liste des Produits et Prestations remboursables et peuvent être pris en charge par l'Assurance Maladie sans prescription médicale.

### Population ciblée

Toute personne de moins de 26 ans, de sexe masculin ou féminin, sans minimum d'âge,

Sans prescription médicale

### Délivrance

La délivrance prise en charge est de **1 boîte par dispensation**, quel que soit le conditionnement

Le tarif de la boîte est intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie, avec une **dispense d'avance des frais systématique**.

Si la personne mineure le demande, le secret lors de la facturation peut être mis en place.

Les marques concernées sont les suivantes :

#### Préservatifs féminins :

- « **Ormelle** » depuis le 9 janvier 2024 ;
- « **So sexy & smile** » depuis le 4 avril 2024.

#### Préservatifs masculins :

- « **Eden** » depuis le 1er janvier 2023 ;
- « **Sortez couverts !** » depuis le 1er janvier 2023 ;
- « **Be Loved** », depuis le 22 novembre 2023 ;
- « **Terpan** » depuis le 18 mars 2024 ;
- « **Manix** » depuis le 30 avril 2024..

## A lire

ameli.fr : [focus sur les marques de préservatifs prises en charge par l'assurance maladie](#)

[Liste des produits et prestations](#) (à compter de la page 769)

[NIR fictifs par CPAM](#)  
[N° Prescripteurs fictifs par CPAM](#)

## Facturation

Les modalités de facturation diffèrent selon la situation de l'assuré et les N° à utiliser diffèrent **selon l'implantation géographique des pharmacies (\*)**.

Par exemple, pour la Loire Atlantique :

**=> pour une personne majeure ou mineure ne souhaitant pas bénéficier du secret :**

Le pharmacien renseigne sur la facture le NIR de l'assuré.  
La facturation intervient selon le mode SESAM-Vitale ou SESAM dégradé.

**=> pour une personne mineure qui souhaite le secret :**

le pharmacien renseigne le NIR fictif suivant :

- **pour une femme** « 2 555555**441042/12** » et la date de naissance réelle du bénéficiaire.
- **pour un homme** « 1 555555**441042/62** » et la date de naissance réelle du bénéficiaire.

*Attention : la clé du NIR fictif change en fonction du département indiqué.*

La facturation intervient selon le mode SESAM sans Vitale.

### Dans tous les cas :

N° de prescripteur fictif : **44199999/2**

*Attention : la clé du N° fictif change en fonction du département indiqué.*

N° exécutant : N° AM de la pharmacie

Exonération : Code 3 / DIV pour une prise en charge à 100%

*(\*) Si l'implantation géographique de l'officine n'est pas la Loire Atlantique, se référer aux documents présents dans la rubrique « A lire » pour reconstituer les NIR fictifs et les N° de prescripteurs fictifs ainsi que leurs clés.*



### Bon à savoir

La personne doit :

- Être “assuré social”, bénéficiaire de l'Aide Médicale État (AME) ou ressortissant de l'Union européenne ;
- Présenter sa carte Vitale, une attestation de droits, une carte AME ou une carte européenne d'assurance maladie (ou à défaut sa pièce d'identité).

Pour les personnes mineures, une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier l'âge de la personne et sa qualité d'assuré social (ou de bénéficiaire de l'AME).